



PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER
LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC

Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Deuxième session Genève (Suisse), 15-18 novembre 2021

JOURNAL

N° 2 – Mardi 16 novembre 2021

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Réunion des Parties.

Horaire	Réunion
10 h 00-13 h 00	Deuxièmes séances des Commissions A et B
14 h 00-17 h 00	Troisièmes séances des Commissions A et B
Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B	Deuxième séance plénière

Réunions régionales

8 h 00-9 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est
8 h 30-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental
9 h 00-9 h 45	Groupe régional de l'Europe
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
17 h 00-18 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)
18 h 00-20 h 00	Groupe régional des Amériques

Autres réunions

17 h 30-18 h 30	Réunion du Bureau de la Réunion des Parties (à huis clos)
-----------------	---

Programme de travail

Mardi 16 novembre 2021

Deuxième et troisième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 00

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Ressources financières et mécanismes d'assistance : progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole

Document FCTC/MOP/2/8

Deuxième et troisième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 00

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 (suite) Barème et mécanisme des contributions évaluées et autres ressources

Document FCTC/MOP/2/9

Point 6.3 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2022-2023

Documents FCTC/MOP/2/11 et FCTC/MOP/2/INF.DOC./1

Deuxième séance plénière

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

– **Premier rapport de la Commission A (Projet)**

Document FCTC/MOP/2/A/R/1, contenant deux décisions intitulées :

- Point 4.1 Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8)
- Point 4.2 Assistance et coopération

– **Premier rapport de la Commission B (Projet)**

Document FCTC/MOP/2/B/R/1, contenant trois décisions intitulées :

- Point 6.4 Fonds d'investissement pour la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac
- Point 6.5 Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention
- Point 6.6. Modification du formulaire de déclaration d'intérêts des membres du Bureau et des coordonnateurs régionaux de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite de produits du tabac

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.2 (suite) – Pouvoirs des participants

Document FCTC/MOP/2/2

- Élection du président et des vice-présidents des Commissions A et B

Compte rendu des séances du lundi 15 novembre 2021

Première séance plénière

Présidence : M. Fernando Jácome (Équateur)
Président de la Réunion des Parties

Le Président a ouvert la deuxième session de la Réunion et a indiqué aux Parties que la cérémonie d'ouverture commencerait à 11 h 30.

Point 1 Ouverture de la session

- Point 1.3 – Procédures spéciales applicables à la conduite des travaux de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties ont été invitées à examiner les procédures spéciales figurant dans le document FCTC/MOP/2/3. Les participants ont été invités à faire des observations. La Réunion a pris note du rapport et adopté le projet de décision.

Il a été annoncé que, suite aux recommandations du Bureau, des dispositions avaient été prises pour diffuser sur le Web les cérémonies d'ouverture et de clôture de la deuxième session de la Réunion des Parties. En outre, la Réunion des Parties a décidé que la séance au cours de laquelle serait examiné le point 7 de l'ordre du jour, *Date et lieu de la troisième session ordinaire de la Réunion des Parties*, serait également diffusée sur le Web.

- Point 1.1 – Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Président a indiqué aux participants qu'une version abrégée de l'ordre du jour provisoire, qui figure dans le document FCTC/MOP/2/1 et qui est exposée plus en détail dans le document FCTC/MOP/2/1 (annoté), serait examinée à la deuxième session de la Réunion des Parties. Le projet de décision a été adopté et l'ordre du jour a été approuvé.

Il a été convenu que la Commission A serait chargée des travaux correspondant aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, que la Commission B examinerait les questions visées au point 6 et que les points de l'ordre du jour restants seraient examinés en séance plénière, comme suit :

Point 1.2 *Pouvoirs des participants*

Point 2 *Demandes de statut d'observateur à la Réunion des Parties*

Point 3 *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*

Point 7 *Date et lieu de la troisième session ordinaire de la Réunion des Parties*

Point 8 *Élection du président et des vice-présidents de la Réunion des Parties*

Point 9 *Adoption du rapport provisoire de la deuxième session de la Réunion des Parties*

Point 10 *Clôture de la session*

M. Leimapokpam Swasticharan (Inde) a été élu Président de la Commission A et M. Hugo Richard Mayer (Autriche) Président de la Commission B. M^{me} Emily Karambu Muthaura (Kenya) et le D^r José Ruales (Équateur) ont été élus Vice-Présidents de la Commission A.

Faute de candidats aux deux postes de vice-président de la Commission B, le Président a annoncé que les travaux commenceraient avec les personnes déjà nommées. Les Parties ont été invitées à se réunir pour prendre une décision concernant des candidatures supplémentaires des Régions de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental.

Point 1.2 – Pouvoirs des participants

Le Président a annoncé que, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur, le Bureau examinerait les pouvoirs des Parties participant à la session et présenterait un rapport écrit à la prochaine séance plénière. Il a rappelé l'article 20 du Règlement intérieur.

Point 2 Demandes de statut d'observateur à la Réunion des Parties

Conformément aux articles 30 et 31 du Règlement intérieur, le Président a informé les participants à la Réunion que le Secrétariat avait reçu 18 demandes de statut d'observateur, comme indiqué dans le document FCTC/MOP/2/4. Suivant la recommandation du Bureau, la Réunion des Parties a décidé d'accorder le statut d'observateur :

- a) aux deux organisations intergouvernementales qui le demandent : Mercosur Salud et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ; et
- b) aux huit organisations non gouvernementales suivantes :

Campaign for Tobacco-Free Kids, Corporate Accountability, European Network for Smoking and Tobacco Prevention (ENSP), Framework Convention Alliance for Tobacco Control (FCA), Partenariat pour un monde sans fumée (SFP), Tobacco Control Research Group (GCRT), Tobacco Free Portfolios Ltd (TFP) et Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (l'Union).

Le Bureau a également examiné les demandes des huit organisations suivantes : ASH Finland, International Tax Stamp Association, Parlement latino-américain et caribéen, Populace Foundation International, Pro Securitate Foundation, Progressive Reinforcement of Organizations and Individuals, Think Tank Africa WorldWide Group, Trust Protocol Association, et a recommandé de rejeter les huit demandes. La Réunion a accepté les recommandations et le statut d'observateur a été refusé aux huit organisations.

Point 3 Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Lors de l'examen du point 3, *Progrès mondiaux dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*, les délégations ont été invitées à soumettre des déclarations vidéo au lieu d'intervenir en direct. Le Président a rappelé aux participants à la Réunion que l'examen de ce point de l'ordre du jour ne serait pas suivi d'un débat général.

Point 1 (suite) Ouverture de la session

- Allocution liminaire

Le Président a invité le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, à s'adresser à la Réunion. Il a remercié le Directeur général de son message et de son appui en faveur du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.

À l'invitation du Président, le D^r Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes, puis la Cheffe du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS, la D^{re} Adriana Blanco Marquizo, se sont adressés à la Réunion. M. Fernando Jácome a prononcé une allocution en qualité de Président de la Réunion des Parties.

La séance a été suspendue.

Première séance de la Commission A

Présidence : D^r Leimapokpam Swasticharan (Inde)

Le Président a ouvert la séance et a présenté les Vice-Présidents de la Commission, M^{me} Emily Karambu Murhaura (Kenya) et le D^r José Ruales (Équateur).

Il a été proposé à la Commission d'examiner les points de l'ordre du jour l'un après l'autre, en commençant par le point 4 *Instruments d'application du Protocole et questions techniques* et le point 5 *Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale*, tels qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour qui a été adopté à la première séance plénière. La Commission a accepté cette proposition.

Point 4 Instruments d'application du Protocole et questions techniques

- Point 4.1 – Rapport du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité, y compris le point focal mondial pour l'échange d'informations et les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8)

La Commission a été invitée à examiner le rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/6 ainsi que le projet de décision figurant en annexe.

L'un des principaux facilitateurs du Groupe de travail sur le suivi et la traçabilité a été invité à faire quelques observations liminaires concernant le rapport du Groupe de travail. La discussion a ensuite été ouverte.

À l'invitation du Président, l'un des principaux facilitateurs et le Secrétariat ont répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision présenté dans le document FCTC/MOP/2/6.

- Point 4.2 – Assistance et coopération : rapport du Groupe de travail

Le Président a ouvert le débat sur ce point et a invité la Commission à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/7 et à examiner le projet de décision en annexe. Il a ensuite donné la parole à l'un des principaux facilitateurs du Groupe de travail sur l'assistance et la coopération afin qu'il présente son rapport.

Le Président a invité les membres de la Commission à faire des observations et le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision en y apportant un amendement mineur. Le Président a clos le débat sur ce point.

Point 5 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

- Point 5.1 – Ressources financières et mécanismes d'assistance : progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole

La Commission a été invitée à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision figurant dans le document FCTC/MOP/2/8. La discussion a été ouverte et le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. À l'invitation du Président, le Secrétariat a répondu à des observations concernant les propositions d'amendements au projet de décision.

Le Président a proposé que le projet de décision soit examiné à la prochaine séance de la Commission, lorsqu'une version révisée du texte, tenant compte des amendements proposés, aura été communiquée aux membres de la Commission.

La séance a été suspendue.

Première séance de la Commission B

Présidence : M. Hugo Richard Mayer (Autriche)

Le Président a ouvert la séance et a invité les délégations des Régions de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental à désigner des représentants pour pourvoir les deux postes de vice-président de la Commission B.

Point 6 Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 – Barème et mécanisme des contributions évaluées et autres ressources

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été ouvert et la Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/9 et à approuver le projet de décision en annexe.

À la demande du Président, le Secrétariat a communiqué oralement la liste des Parties redevables d'arriérés. Le Secrétariat a indiqué que l'Espagne et le Sénégal avaient versé leurs contributions après que la liste figurant au paragraphe 28 du document FCTC/MOP/2/9 a été arrêtée et qu'ils ne devaient plus être considérés comme redevables d'arriérés.

La Commission a été ensuite invitée à faire des observations puis elle a pris note du rapport. Le Président a invité la Commission à faire des observations sur le projet de décision figurant en annexe du document FCTC/MOP/2/9. Une Partie a demandé de différer l'examen du projet de décision pour que le texte puisse être révisé afin de mettre éventuellement en correspondance son libellé avec celui de la décision intitulée *Contributions évaluées*, adoptée à la neuvième session de la Conférence des Parties dans le cadre du point 6.3 de son ordre du jour. Après accord de la Commission, le Président a reporté à une date ultérieure le débat sur le projet de décision relatif au point 6.1 de l'ordre du jour.

Point 6.2 – Rapport de situation et rapport sur l'exécution

- a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2018-2019
- b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2020-2021

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du *Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2018-2019* et du *Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2020-2021*, qui figurent dans le document FCTC/MOP/2/10/REV.1. Les participants ont été invités à faire des observations.

La Commission a pris note des rapports, ce qui a clos le débat sur ce point.

Point 6.3 – Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2022-2023

La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant aux annexes 1, 2 et 3 du document FCTC/MOP/2/11 et du projet de décision qui figure dans le *White paper* communiqué aux Parties au titre de ce point de l'ordre du jour. La discussion a été ouverte.

À la demande de certains participants, le Président a proposé que l'examen du projet de décision soit suspendu. La Commission est convenue de poursuivre l'examen de ce point à sa prochaine séance.

Point 6.4 – Stratégies du Secrétariat de la Convention pour la levée de fonds : proposition de création d'un fonds d'investissement

La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/12 et à examiner le projet de décision à l'annexe 2. La discussion a été ouverte.

Les Parties ont proposé plusieurs modifications au projet de décision figurant à l'annexe 2 du document FCTC/MOP/2/12 ainsi qu'à l'annexe 1 afin que la correspondance avec la décision adoptée à la neuvième session de la Conférence des Parties soit parfaite. Le Président a invité la Commission à examiner d'abord les amendements proposés au projet de décision puis les amendements proposés à l'annexe 1.

Le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées.

Le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 6.5 – Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau

La Commission a été invitée à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision figurant dans le document FCTC/MOP/2/13.

Le Président de la Réunion des Parties a été invité à présenter le contenu du rapport à la Commission. Il a ensuite invité les participants à faire des observations.

La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision. Le Président a clos le débat sur ce point.

Point 6.6 – Déclaration d'intérêts destinée aux membres du Bureau et aux coordonnateurs régionaux de la Réunion des Parties

Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été ouvert et la Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/14, y compris la recommandation du Bureau tendant à modifier le formulaire de déclaration d'intérêts figurant à l'annexe 1, et à envisager d'approuver le projet de décision figurant à l'annexe 2.

La discussion a été ouverte. La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision.

La séance a été suspendue.

Application mobile de la deuxième session de la Réunion des Parties

L'application WHO Events pour [smartphone](#) et [ordinateur](#) est maintenant disponible pour la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants ont besoin pour prendre part à la deuxième session de la Réunion des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#) ou envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la deuxième session de la Réunion des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #MOP2, #ProtocolFightsIllicitTobaccoTrade et #ProtocolFightsCrime sur Twitter, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux. Le [dossier de presse de la deuxième session de la Réunion des Parties](#) contient des messages, des affiches et des vidéos prêts à l'emploi pour les réseaux sociaux.

Personnes à contacter

Plénière : Secrétaire : M^{me} Guangyuan Liu
Secrétaire adjointe : M^{me} Carmen Willen
Secrétaire adjoint : M. Dominique Nguyen
fctcgovernance@who.int

Commission A : Secrétaire : M. Andrew Black
Secrétaire adjoint : D^r Patrick Musavuli
fctcComA@who.int

Commission B : Secrétaire : D^r Tibor Szilágyi
Secrétaire adjoint : M. Martin Grande
fctcComB@who.int

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 942 4378 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et peut être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président.

Annonces

Interventions

Les Parties et les observateurs sont invités à soumettre des déclarations vidéo qui seront diffusées en lieu et place d'une intervention en direct. Toutefois, les déclarations vidéo relatives au point 3 de l'ordre du jour *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* seront postées sur le site Web de la deuxième session de la Réunion des Parties mais ne seront pas diffusées. Lors de l'envoi du texte de la déclaration merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention (NOM DU PAYS_Commission A_Point X de l'ordre du jour). Des précisions concernant les aspects techniques et des orientations générales relatives aux déclarations vidéo préenregistrées et à la manière de les présenter sont disponibles sur la page Web consacrée à la [deuxième session de la Réunion des Parties](#). Les délégations qui souhaitent intervenir en vidéo plutôt qu'en direct doivent demander la parole au moyen de la plateforme. Veuillez envoyer le texte de votre intervention par courriel à l'adresse interpret@who.int.

Distribution des documents

Les documents principaux de la session sont disponibles [ici](#). Les documents à distribution restreinte sont disponibles [ici](#). Le mot de passe a été communiqué aux délégués.

Plateforme virtuelle

La deuxième session de la Réunion des Parties se déroulera en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle. Il sera possible d'y participer via un accès sécurisé à une visioconférence permettant aux représentants d'entendre les interventions des autres participants et de prendre la parole à distance, le cas échéant.

Après s'être inscrits en ligne, les participants recevront un message contenant les liens personnels qui leur permettront de se connecter aux séances virtuelles de la plénière et des commissions. Ces liens strictement personnels ne doivent pas être communiqués à d'autres personnes. Le message comportera aussi des informations sur les séances de test et le soutien technique disponible.

Pour se connecter aux séances virtuelles, il convient de disposer d'un ordinateur personnel équipé de la dernière version du logiciel de réunion virtuelle et d'une bonne connexion Internet. Des écouteurs de bonne qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho, ainsi qu'une webcam, sont nécessaires pour intervenir lors des séances. Il est recommandé d'utiliser une pièce calme, insonorisée, pour participer aux séances virtuelles.

Des séances de test auront lieu avant les séances effectives de la Réunion des Parties. Le calendrier des séances de test figurera dans le message communiqué aux participants suite à leur inscription. Il est demandé aux participants de faire un essai de leur matériel et de leur connexion au cours des séances de test proposées avant le début de la Réunion des Parties. Le matériel et le lieu utilisés pour la session de test doivent absolument être les mêmes que ceux dont vous vous servirez pendant les séances virtuelles de la deuxième Réunion des Parties.

Afin d'éviter toute interférence sonore pouvant empêcher les interprètes de travailler, le micro de tous les participants sera coupé. Lorsqu'un participant aura la parole, il recevra un message lui indiquant que l'organisateur souhaite activer le son, et il devra l'accepter.

Veuillez noter que la fonction de chat dans Zoom ne sera pas disponible pendant la Réunion des Parties. Si vous rencontrez des problèmes, veuillez contacter l'équipe de support informatique (vous trouverez plus de précisions ci-après).

Appui informatique

Si vous rencontrez un problème, quel qu'il soit, au cours des tests ou des séances en direct, veuillez contacter l'équipe de soutien technique par courriel à l'adresse gbs-it-support@who.int ou par téléphone au +41 22 791 2111 (le personnel du centre d'appel mettra les participants en relation avec l'équipe chargée de l'appui technique). Pendant les réunions, les participants peuvent également se connecter à l'assistance en direct sur Zoom à l'adresse suivante : <https://who.zoom.us/j/98810265715> (numéro d'identification de la réunion : 988 1026 5715 ; code d'accès : Test#2020).

Liste des participants

Une liste provisoire des participants a été postée sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'ouverture de la session. Cette liste a été établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 14 novembre 2021 à midi. Une liste révisée sera publiée ultérieurement.

= = =